

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON tenue ce lundi 12 décembre 2022 à 18h30. Le conseil siégeant en séance extraordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie.

Sont présents et formant quorum Mesdames les conseillères Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau et Nicole Gravel ainsi que messieurs les conseillers Alain Prescott, Bruce Boivin et Denis Desroches, siégeant tous sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée ayant tous été convoqués par avis de convocation le 6 décembre 2022.

ORDRE DU JOUR

1-APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité a procédé à l'analyse approfondie des dépenses et des recettes de la Municipalité pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU QUE les précisions budgétaires pour l'année 2023 s'avèrent équilibrées et rencontrent les objectifs visés par le conseil municipal.

résolution no 2022-12-535

IL EST PROPOSÉ la conseillère Vivian Beausoleil
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 qui s'établit comme suit :

L'évaluation imposable pour l'année 2023 est de: 494 477 300\$

REVENUS

Imposition local	3 566 367\$
Compensation tenant lieu de taxe	45 000\$
Autres recettes de sources locales	462 039\$
Transferts conditionnels et inconditionnels	289 828\$
Total des revenus avant appropriation	4 363 234\$
+ Affectation de l'excédent non affecté	350 000\$
Total des revenus	<u>4 713 234\$</u>

DÉPENSES

Administration générale	955 967\$
Sécurité publique	630 257\$
Transport routier	1 010 042\$
Hygiène du milieu	787 665\$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	137 961\$
Loisirs et culture	883 191\$
Frais de financement	123 543\$
Remboursement en capital	184 608\$

TOTAL DES DÉPENSES **4 713 234\$**

2-APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

ATTENDU QUE le Programme des dépenses en immobilisations pour les exercices 2023-2024 et 2025, rencontre les objectifs visés par le conseil municipal pour les trois prochaines années.

résolution no 2022-12-536

IL EST PROPOSÉ le conseiller Alain Prescott
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'approuver le Programme des dépenses en immobilisations 2023,2024 et 2025, se résumant comme suit :

Programme triennal en immobilisations pour 2023-2024-2025

2023	Un projet d'investissement d'une partie au réseau routier local sur le 5 ^e rang Nord, au courant de l'année 2023 - aide financière dans le cadre d'un programme en infrastructures routières locales du ministère des Transports	425 000\$	Aide financière et Carrières et Sablières
------	---	-----------	---

2023	Un projet d'investissement pour la réparation du réseau routier local sur le chemin St-Edmond.	860 000\$	Aide financière et Carrières et Sablières
2023	Enseignes accueil – municipalité	40 000\$	Excédent accumulé
2023	Aménagement paysager et signalisation	15 000\$	Budget de fonctionnement
2023	Amélioration de la salle municipale, changement de vocation dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);	145 000\$	Aide financière
2023 2024	Refonte des règlements	60 000\$	Budget de fonctionnement et Excédent accumulé
2024	Modules de jeux – centre multifonctionnel	25 000\$	Aide financière possible
2024	Sentier du patrimoine	15 000\$	Budget de fonctionnement et Excédent accumulé
2024 2025	Pérennité du corridor récréatif	50 000\$	Excédent accumulé
2025	Pump track	300 000\$	Aide financière possible
2025	Éclairage terrain Lafarge	250 000\$	Aide financière possible
2025	Système d'irrigation terrain Marier	25 000\$	Excédent accumulé
2025	Belvédère	300 000\$	Aide financière possible
		2 365 000\$	

CORRESPONDANCE

Période de questions des membres du conseil et du public :

La séance est levée à 18 h 43

Mario Frigon
Maire

Stéphanie Marier. *dma*
Directrice générale et Greffière-trésorière,

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Frigon